

QUELS FACTEURS INFLUENT SUR LE NIVEAU DES DÉPENSES ?

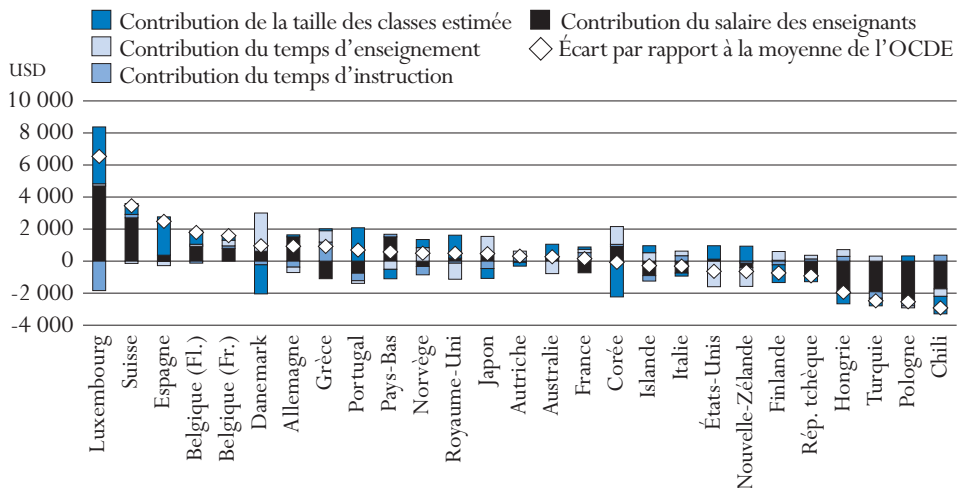
Cet indicateur analyse les choix politiques que posent les pays lorsqu'ils investissent leurs ressources dans l'enseignement primaire et secondaire, en l'occurrence leurs arbitrages entre le nombre d'heures de cours suivies par les élèves (le temps d'instruction) et données par les enseignants (le temps d'enseignement), la taille des classes (estimation) et le salaire des enseignants. Dans un premier temps, les différences de combinaison entre les facteurs qui influent sur le coût salarial par élève sont analysées de manière séparée dans l'enseignement primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans un deuxième temps, l'indicateur rapporte le coût salarial par élève au PIB par habitant pour exclure l'impact de la variation du niveau de richesse entre les pays. Enfin, cet indicateur retrace les grandes réformes relatives à ces quatre facteurs qui ont été lancées par les pays au cours de ces dix dernières années.

Points clés

Graphique B7.1. Contribution (en USD) de divers facteurs au coût salarial par élève, dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (2007)


Ce graphique montre la contribution (en USD) de plusieurs facteurs aux écarts du coût salarial par élève des pays par rapport à la moyenne de l'OCDE. En Espagne, par exemple, le coût salarial par élève est supérieur de 2 481 USD à la moyenne de l'OCDE. Cet écart résulte du fait que dans ce pays, le salaire des enseignants est supérieur à la moyenne de l'OCDE (+ 369 USD), le temps d'instruction des élèves équivaut pratiquement à la moyenne de l'OCDE (- 23 USD) et le temps d'enseignement des enseignants est supérieur à la moyenne de l'OCDE (- 259 USD). Ces effets sont plus que compensés par le fait que la taille des classes est nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE (+ 2 394 USD).

Le coût salarial par élève varie sensiblement entre les pays. Il est par exemple plus de dix fois plus élevé en Espagne, au Luxembourg et en Suisse qu'au Chili (528 USD). Ces écarts sont imputables à quatre facteurs : le temps d'enseignement et le niveau de salaire des enseignants, le temps d'instruction des élèves et la taille moyenne des classes. C'est ce qui explique qu'un niveau donné de coût salarial par élève peut être le résultat de nombreuses combinaisons différentes de ces quatre facteurs. Le coût salarial par élève s'établit par exemple à 3 913 USD au Japon et à 3 937 USD au Royaume-Uni, des valeurs toutes deux légèrement supérieures à la moyenne de l'OCDE (3 449 USD). Ce coût salarial unitaire s'explique essentiellement par un temps d'instruction inférieur à la moyenne au Japon et par une taille des classes inférieure à la moyenne de l'OCDE au Royaume-Uni.



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart du coût salarial par élève par rapport à la moyenne de l'OCDE.

Source : OCDE, Tableau B7.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Autres faits marquants

- Que des pays consacrent un budget comparable à l'enseignement primaire et secondaire peut occulter la diversité de choix politiques contrastés. Cela explique dans une certaine mesure l'absence de relation directe entre le budget global de l'éducation et les performances des élèves.
- Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les coûts salariaux par élève sont les plus élevés au Luxembourg (9 985 USD) et en Suisse (5 065 USD). Ils ne sont inférieurs à 1 500 USD qu'au Chili, en Hongrie, au Mexique et en Pologne. Ces écarts sont essentiellement imputables au niveau de salaire des enseignants, sauf au Mexique.
- Dans cinq des sept pays où le coût salarial par élève est le plus élevé dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, en l'occurrence en Belgique (Communauté flamande et Communauté française), en Finlande, en Grèce et au Portugal, la taille des classes, qui est inférieure à la moyenne, est le facteur déterminant de la variation par rapport au coût salarial moyen par élève.
- La comparaison des niveaux d'enseignement montre que dans l'ensemble, c'est dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que le coût salarial par élève varie le plus par rapport à la moyenne de l'OCDE (c'est le cas dans 13 des 27 pays de l'OCDE), et dans l'enseignement primaire qu'il varie le moins par rapport à la moyenne (c'est le cas dans 17 pays de l'OCDE sur 27). Cette tendance est particulièrement manifeste dans les pays dont le coût salarial par élève s'écarte le plus de la moyenne de l'OCDE.
- Lorsque le coût salarial par élève est rapporté en proportion du PIB par habitant pour exclure l'impact de la variation du niveau de richesse entre les pays, le salaire relatif des enseignants est moins souvent le facteur déterminant de la variation du coût salarial par étudiant par rapport à la moyenne, en particulier dans les pays où, comparativement, le niveau de salaire et le PIB par habitant sont tous deux soit élevés (au Luxembourg et en Suisse, par exemple), soit peu élevés (au Chili, en République tchèque et en Turquie, par exemple).
- Avec l'élévation du niveau d'enseignement, le salaire des enseignants acquiert davantage de poids et la taille des classes, moins de poids dans la variation du coût salarial par étudiant (en pourcentage du PIB) par rapport à la moyenne de l'OCDE. Cette tendance est particulièrement manifeste en Autriche, en France, en Hongrie et en Suisse où le salaire des enseignants dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et la taille des classes dans l'enseignement primaire sont les facteurs qui ont de plus d'impact sur le coût salarial par étudiant (en pourcentage du PIB par habitant).

Contexte

Depuis quelques années, les responsables de la politique de l'éducation s'intéressent au plus haut point à la relation entre les moyens mobilisés en faveur de l'éducation et les résultats obtenus, l'objectif des gouvernements étant d'accroître la scolarisation et d'améliorer l'enseignement pour toute la population. Toutefois, dans les conditions actuelles d'austérité budgétaire, il est de la plus haute importance de veiller à ce que les budgets, surtout publics, financent les postes de dépenses les plus appropriés pour parvenir aux résultats escomptés et ce, de la manière la plus efficiente possible. Quels sont les facteurs déterminants des investissements dans l'éducation ? La modification de l'un de ces facteurs peut-elle améliorer les performances ? L'indicateur B7 de l'édition 2008 de *Regards sur l'éducation* a déjà apporté des réponses à certaines de ces questions. Cette édition analyse cette thématique sous un autre angle et montre qu'un niveau donné de dépenses dans l'enseignement primaire et secondaire peut résulter de différentes combinaisons de facteurs.

Observations et explications

De nombreux facteurs influent sur la relation entre les dépenses par étudiant (unitaires) et la performance des élèves : l'organisation et la gestion de l'enseignement (la hiérarchisation de la gestion et la répartition des pouvoirs de décision, la dispersion géographique de la population, etc.), l'organisation du cadre d'apprentissage des élèves (la taille des classes et le nombre d'heures de cours, par exemple), la qualité du corps enseignant et le profil des élèves, en particulier leur milieu socio-économique.

Les performances peuvent varier sensiblement entre des pays dont le niveau de dépenses d'éducation est similaire. Certains éléments suggèrent qu'il est possible de maintenir le rendement tout en réduisant les intrants ou de l'améliorer à niveau constant d'intrants. Toutefois, il convient de mieux cerner les choix budgétaires des pays quant au financement de l'éducation. C'est la raison pour laquelle le niveau de dépenses n'est pas la seule variable à retenir pour analyser l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'éducation. Comme un niveau de dépenses donné peut être le résultat de différentes combinaisons d'intrants, l'analyse comparative des facteurs qui influent sur le niveau de dépenses peut permettre de mieux interpréter les écarts de performance.

La rémunération des enseignants est généralement le poste le plus important du budget de l'éducation et, par voie de conséquence, des dépenses par élève. Ce poste budgétaire dépend du nombre d'heures de cours suivies par les élèves (le temps d'instruction) et données par les enseignants (le temps d'enseignement), du niveau de salaire des enseignants et du nombre d'enseignants requis, qui est fonction du nombre d'élèves par classe (voir l'encadré B7.1). La variation de ces quatre facteurs entre les pays peut donc expliquer les différences dans le niveau de dépenses unitaires. De même, un niveau comparable de dépenses unitaires peut être le résultat de différentes combinaisons entre ces facteurs : le niveau de salaire des enseignants ou le nombre d'heures de cours suivies par les élèves peuvent par exemple varier entre les pays.

Différences de combinaison entre les facteurs dans l'enseignement primaire et secondaire (en USD)

Les diverses réformes mises en œuvre ces dix dernières années dans l'enseignement primaire et secondaire ont eu un impact sur les facteurs qui contribuent à la variation du coût salarial par élève (voir l'encadré B7.2). Cet indicateur montre la contribution de ces quatre facteurs au coût salarial par élève calculé sur la base des chiffres de 2007. Toutefois, l'analyse de toutes les réformes mises en œuvre ces dix dernières années devrait permettre de mieux comprendre les changements que les pays ont introduits durant cette période et de déterminer si leurs nouvelles orientations ont donné lieu à une variation, à la hausse ou à la baisse, de leur coût salarial par élève par rapport à celui des autres pays.

Encadré B7.1. Relation entre le coût salarial par élève et le temps d'instruction, le temps d'enseignement, le salaire des enseignants et la taille des classes

Pour étudier les facteurs qui influent sur les dépenses unitaires et évaluer l'importance de leur impact, on peut par exemple comparer les différences entre les chiffres des pays et la moyenne de l'OCDE. Cette analyse consiste à calculer les écarts entre les dépenses unitaires des pays et la moyenne de l'OCDE, puis à estimer la contribution de chaque facteur à ces écarts.

Cette analyse repose sur la relation mathématique entre les différents facteurs retenus et s'effectue selon la méthode présentée dans la publication canadienne *Bulletin statistique de l'éducation* (2005) (voir l'annexe 3 pour plus de précisions). Selon cette relation mathématique, les dépenses d'éducation dépendent de nombreux facteurs en rapport avec le cadre scolaire des pays (le nombre d'heures de cours suivies par les élèves et données par les enseignants, et l'estimation de la taille des classes) et d'un facteur en rapport avec les enseignants (le salaire statutaire).

Les dépenses sont réparties entre le coût salarial des enseignants et les autres dépenses (définies comme toutes les dépenses d'éducation autres que le salaire des enseignants). Le coût salarial par élève, soit le salaire des enseignants divisé par les effectifs d'élèves, est estimé comme suit :

$$CCS = SAL \times instT \times \frac{1}{teachT} \times \frac{1}{ClassSize} = \frac{SAL}{Ratiostud/teacher}$$

CCS : le coût salarial par élève

SAL : le salaire des enseignants (estimation du salaire statutaire après 15 ans d'exercice)

instT : le temps d'instruction (estimation du nombre annuel d'heures de cours prévues pour les élèves)

teachT : le temps d'enseignement (estimation du nombre annuel d'heures de cours données par les enseignants)

ClassSize : l'estimation de la taille des classes

Ratiostud/teacher : le nombre d'élèves par enseignant (le taux d'encadrement)

Les valeurs des différentes variables peuvent être dérivées des indicateurs publiés dans *Regards sur l'éducation* (chapitre D), à l'exception de la taille des classes (qui n'est pas calculée dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, car les élèves changent de classe selon les matières, ce qui pose problème pour définir la taille des classes et faire des comparaisons). Dans cette analyse, la taille des classes est estimée de manière « théorique » sur la base du taux d'encadrement, du temps d'instruction et du temps d'enseignement (voir l'encadré D2.1). Comme les tailles de classe présentées ici sont des estimations, la prudence est de rigueur lors de leur interprétation. Par souci de concision, l'« estimation de la taille des classes » est appelée « taille des classes » ci-après.

Avec cette relation mathématique, il est possible de calculer les écarts entre la valeur des quatre facteurs dans un pays et la moyenne de l'OCDE, puis d'évaluer la contribution directe et indirecte de chacun de ces facteurs à l'écart entre le coût salarial par élève de ce pays et la moyenne de l'OCDE (voir l'annexe 3 pour plus de précisions). Prenons par exemple un cas dans lequel deux facteurs seulement se conjuguent : si le salaire horaire augmente de 10 % et que le temps de travail augmente de 20 %, le salaire augmente de 32 %, ce qui résulte de la contribution directe de la variation de chacun de ces deux facteurs (0.1 + 0.2) et de la contribution indirecte de la variation conjuguée de ces deux facteurs (0.1 * 0.2).

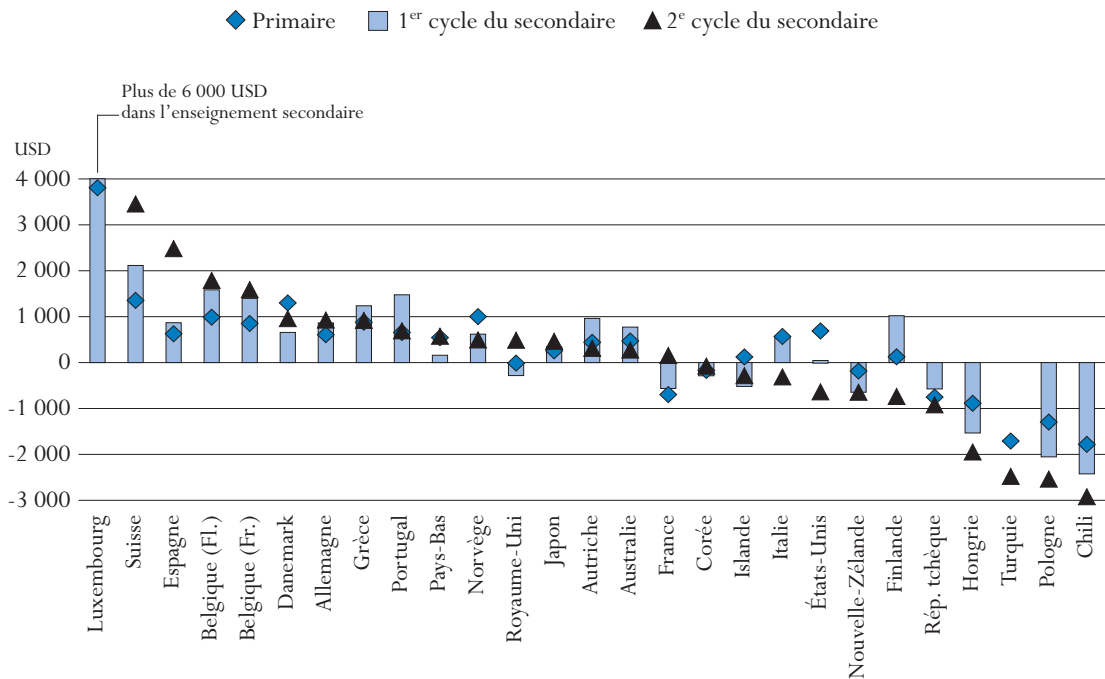
Dans l'enseignement primaire, le coût salarial par élève est inférieur à 550 USD au Chili (526 USD), mais supérieur à 6 000 USD au Luxembourg (6 115 USD), soit un peu moins du triple de la moyenne de l'OCDE, 2 307 USD). L'écart entre ces deux pays est essentiellement imputable à leur différence quant au niveau de salaire des enseignants (voir le tableau B7.1). Le salaire des enseignants contribue pour 2 444 USD à la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE au Luxembourg, où le niveau de salaire (68 720 USD) est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE (36 496 USD). Par contraste, au Chili, le salaire des enseignants contribue à hauteur de 1 255 USD à la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE (le niveau de salaire [12 976 USD] y est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE [36 496 USD]).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les coûts salariaux unitaires les plus élevés s'observent au Luxembourg (9 985 USD, soit plus du triple de la moyenne de l'OCDE [2 950 USD]) et en Suisse (5 065 USD). Ils ne sont inférieurs à 1 500 USD qu'au Chili (526 USD, soit moins de un cinquième de la moyenne de l'OCDE), en Hongrie (1 416 USD), au Mexique (703 USD) et en Pologne (896 USD). Comme dans l'enseignement primaire, ces écarts sont essentiellement imputables au niveau de salaire des enseignants, sauf au Mexique (voir le tableau B7.2). Le salaire des enseignants n'est toutefois pas nécessairement le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE. Dans cinq des sept pays où le coût salarial unitaire est le plus élevé dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, en l'occurrence en Belgique (Communauté flamande et Communauté française), en Finlande, en Grèce et au Portugal, la taille des classes, qui est inférieure à la moyenne, est le facteur déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne. La situation est différente dans les sept pays où le coût salarial unitaire est le moins élevé : le facteur le plus déterminant est le niveau de salaire inférieur à la moyenne dans quatre pays (au Chili, en Hongrie, en Pologne et en République tchèque), mais la taille des classes supérieure à la moyenne dans deux pays (en France et au Mexique) et le temps d'enseignement supérieur à la moyenne dans un pays (en Nouvelle-Zélande).

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le coût salarial par élève varie entre 528 USD au Chili et 9 985 USD au Luxembourg, soit un peu moins du triple de la moyenne de l'OCDE (3 449 USD). C'est le niveau de salaire qui est le facteur le plus déterminant des écarts de ces deux pays par rapport à la moyenne de l'OCDE. Au Luxembourg, le niveau de salaire nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE est le facteur qui contribue le plus à la variation (4 693 USD). Au Chili, c'est également le niveau de salaire qui contribue le plus à l'écart important entre le coût salarial unitaire et la moyenne de l'OCDE, mais dans le sens opposé (voir le tableau B7.3 et le graphique B7.1).

La comparaison des niveaux d'enseignement montre que dans l'ensemble, c'est dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que le coût salarial unitaire varie le plus par rapport à la moyenne de l'OCDE (dans 13 des 27 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles) et dans l'enseignement primaire qu'il s'en écarte le moins (dans 17 pays de l'OCDE sur 27) (voir le graphique B7.2). Cette tendance est particulièrement manifeste dans les pays dont le coût salarial par élève s'écarte le plus de la moyenne de l'OCDE. Par exemple, la Belgique (Communauté flamande et Communauté française), l'Espagne et la Suisse comptent parmi les cinq pays où le coût salarial unitaire est le plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans ces pays, le coût salarial par élève dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire est inférieur de 190 USD au moins à celui qui s'observe dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

Graphique B7.2. Écart entre le coût salarial par élève et la moyenne de l'OCDE (en USD), selon le niveau d'enseignement (2007)



Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût salarial par élève dans le deuxième cycle du secondaire.

Source : OCDE. Tableaux B7.1, B7.2 et B7.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Le fait que des niveaux de dépenses similaires occultent la diversité contrastée de choix politiques dans les pays explique dans une certaine mesure pourquoi les performances des élèves et le niveau de dépenses ne sont pas fortement corrélés dans l'ensemble. Les différentes façons dont les quatre facteurs se conjuguent dans les pays montrent donc l'éventail des orientations politiques retenues par les gouvernements. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire par exemple, le coût salarial par élève est très supérieur à la moyenne en Allemagne (4 376 USD) et au Danemark (4 406 USD), mais la façon dont le temps d'instruction, le temps d'enseignement, la taille des classes et le salaire des enseignants se conjuguent y est très différente. Au Danemark, la taille des classes relativement élevée et, dans une moindre mesure, le temps d'instruction inférieur à la moyenne se conjuguent pour réduire le coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE, mais leur impact est plus que compensé par la contribution du salaire des enseignants, qui est relativement élevé, et du temps d'enseignement, qui est inférieur à la moyenne, d'où un coût salarial unitaire supérieur à la moyenne de l'OCDE. Par contraste, en Allemagne, le coût salarial unitaire supérieur à la moyenne de l'OCDE s'explique en très grande partie par le salaire des enseignants, qui est supérieur à la moyenne, et sa conjonction avec une taille des classes inférieure à la moyenne. L'impact minime du temps d'instruction inférieur à la moyenne et du temps d'enseignement supérieur à la moyenne est plus que compensé par l'impact de la conjonction des deux premiers facteurs (voir le tableau B7.3).

Parallèlement à ces contrastes, des similitudes frappantes s'observent toutefois dans les choix politiques des pays. En Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, le coût salarial par élève dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire résulte de deux effets inverses : sa variation par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique à la baisse par le temps d'enseignement supérieur à la moyenne et à la hausse par la taille des classes relativement peu élevée. Le coût salarial par élève qui résulte de la conjonction de ces facteurs est supérieur à la moyenne de l'OCDE en Australie et au Royaume-Uni, alors qu'il est inférieur à la moyenne de l'OCDE aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, où le temps d'enseignement et la taille des classes sont plus proches de la moyenne de l'OCDE (voir le tableau B7.3).

Encadré B7.2. Grandes réformes mises en œuvre ces dix dernières années dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

Ces dix dernières années, de nombreux pays ont entrepris de réformer la réglementation sur le temps d'instruction, le temps d'enseignement, la taille des classes et le salaire des enseignants. Toutes les réformes qui ont donné lieu à une variation à la hausse ou à la baisse des quatre facteurs retenus dans cette analyse ont un impact direct sur le coût salarial par élève calculé dans cet indicateur. Parmi les 17 pays dont les données sont disponibles, seuls 3 pays (l'Espagne, le Mexique et la Suède) n'ont lancé aucune réforme qui aurait pu avoir un impact dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs à l'étude depuis 1995.

En premier lieu, le tableau B7.4 montre que dans plusieurs pays, un système très décentralisé laisse aux entités fédérées ou aux régions le soin de décider des réformes les plus appropriées pour améliorer leur système d'éducation. Parmi les 17 pays dont les données sont disponibles, ce constat vaut pour l'Australie, les États-Unis et la Suisse, où les entités fédérées ou les régions contribuent à hauteur de 70 % ou plus au financement public initial de l'enseignement primaire et secondaire (voir le tableau B4.3a disponible en ligne). Dans ces pays, les entités fédérées ou les régions peuvent mettre en œuvre des réformes qui ne convergent pas nécessairement vers la ligne politique définie par l'exécutif central. Comme le coût salarial par élève y est calculé sur la base de la moyenne de toutes les entités fédérées ou régions, il peut résulter de politiques différentes. Les résultats pourraient être différents si le coût salarial par élève était calculé par entité fédérée ou région.

En deuxième lieu, de nombreux pays se sont engagés ces dix dernières années dans des réformes d'envergure nationale qui ont donné lieu à des ajustements du temps d'instruction annuel dans l'enseignement primaire et secondaire. Tous ces pays se sont rapprochés de la moyenne de l'OCDE (voir l'indicateur D1) sous l'effet de ces réformes. Ces dix dernières années, le temps d'instruction annuel a diminué en Autriche (uniquement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Belgique (Communauté flamande), en France, en Hongrie (uniquement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), en Italie et aux Pays-Bas. Avant ces réformes, le temps d'instruction annuel était nettement supérieur à la moyenne dans tous ces pays (voir l'indicateur D1). Inversement, le temps d'instruction annuel a augmenté ces dix dernières années en Finlande, en Norvège et au Portugal (uniquement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Avant ces réformes, le temps d'instruction annuel y était nettement inférieur à la moyenne. Cela explique en partie pourquoi le temps d'instruction prévu dans l'enseignement primaire et secondaire est rarement le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE.

....

Parmi les pays qui ont réformé le temps d'instruction ces dix dernières années, l'Autriche, la France et l'Italie sont les seuls à n'avoir pas réformé à cette occasion le temps d'enseignement annuel. Dans ces pays, le nombre d'enseignants requis devrait diminuer à l'avenir (toutes choses égales par ailleurs), ce qui entraînera la diminution du coût salarial par élève, à moins que le temps d'enseignement annuel ou la taille des classes ne soient revus à la hausse ou à la baisse entre-temps.

Dans les autres pays, en l'occurrence en Belgique (Communauté flamande), en Hongrie, en Norvège, aux Pays-Bas et au Portugal, la réforme du temps d'instruction annuel est allée de pair avec la réforme du temps d'enseignement annuel. Le temps d'instruction et le temps d'enseignement ont tous deux diminué en Belgique (Communauté flamande), aux Pays-Bas et au Portugal, alors que le temps d'instruction et le temps d'enseignement ont augmenté en Norvège. Grâce à ces deux réformes cumulées, les taux d'encadrement de ces pays sont restés relativement stables ces dix dernières années. Si le temps d'instruction et le temps d'enseignement changent dans des proportions comparables, ces réformes n'auront pas d'impact sur le coût salarial par élève (en USD), sauf si le salaire des enseignants devait lui aussi évoluer.

La Hongrie fait figure d'exception : le temps d'enseignement annuel a augmenté et le temps d'instruction a diminué dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En théorie, cela signifie qu'il faut moins d'enseignants pour dispenser le nombre d'heures de cours prévues à ce niveau d'enseignement (qu'avant les réformes). Ces réformes doivent donc avoir donné lieu à une diminution du coût salarial par élève, sous réserve de la variation du salaire des enseignants.

Rares sont les pays à avoir entrepris des réformes touchant à la taille des classes et au salaire des enseignants ces dix dernières années. C'est ce qui explique en partie pourquoi ces deux variables sont souvent les facteurs les plus déterminants de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement primaire et secondaire (voir l'encadré B7.3). L'Autriche, la Communauté flamande de Belgique (uniquement dans les établissements à risque) et les Pays-Bas ont toutefois réduit la taille des classes dans l'enseignement primaire et secondaire. L'Italie est le seul pays qui ait augmenté légèrement (de 0.4 élève) la taille des classes dans l'enseignement primaire et secondaire. En théorie, ces changements devraient avoir entraîné une variation du coût salarial par élève, à la hausse dans les trois premiers pays et à la baisse dans le dernier pays.

Les réformes touchant au salaire des enseignants varient fortement selon les pays. La Finlande a décidé de déterminer leur salaire en fonction des tâches qu'ils assument plutôt qu'en fonction de leur temps d'enseignement annuel, la Belgique (Communauté flamande) a augmenté le salaire dans l'enseignement primaire pour l'aligner sur celui en vigueur dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'Italie a accordé davantage d'autonomie aux établissements dans la fixation du salaire et, enfin, les Pays-Bas et le Portugal ont réduit le nombre de niveaux de l'échelle barémique, ce qui accélère la progression salariale des enseignants. Ces réformes ont eu un impact sur le coût salarial par élève, sous réserve de réformes dans des domaines en rapport avec les autres facteurs.

Comme le montre cet indicateur, toutes ces réformes ont un impact sur le coût salarial par élève et aident à mieux comprendre la position des pays dans les tableaux et graphiques.

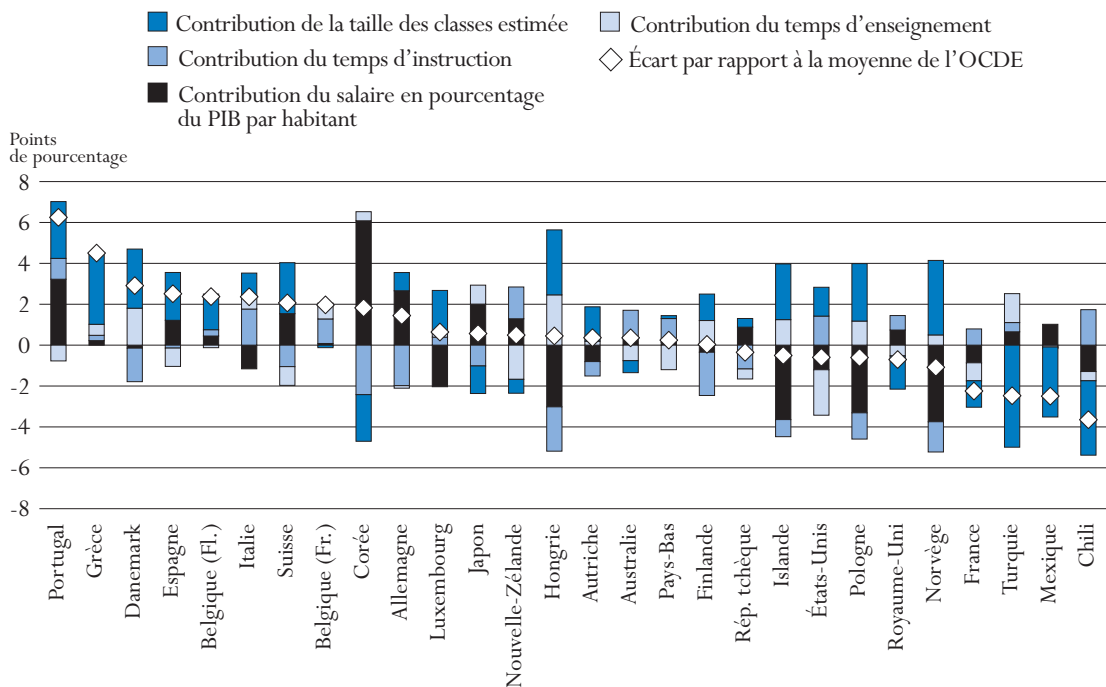
Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant

Le niveau de salaire des enseignants dans les pays de l'OCDE dépend de la richesse relative de ces pays. Pour tenir compte de l'impact des différences de richesse nationale entre les pays lors de la comparaison de leur coût salarial par élève, cette analyse rapporte le coût salarial par élève (et le salaire des enseignants) au PIB par habitant (partant de l'hypothèse que le PIB par habitant est un indicateur de la richesse des pays). Cette méthode permet de comparer le coût salarial unitaire entre les pays en « valeur relative ».

La comparaison de la valeur relative du coût salarial par élève, c'est-à-dire abstraction faite des différences de richesse entre les pays, révèle des tendances différentes (voir les tableaux B7.1, B7.2 et B7.3). En pourcentage du PIB, les écarts par rapport à la moyenne de l'OCDE du coût salarial par élève dépendent dans une moindre mesure du salaire des enseignants. Ainsi, aux trois niveaux d'enseignement considérés ici, le Luxembourg n'est pas le pays où le coût salarial par élève est le plus élevé si le classement est établi en pourcentage du PIB, alors qu'il l'est si le classement est établi en valeur absolue (en USD). Lorsque le coût salarial par élève est comparé en valeur relative, le salaire des enseignants n'est plus le facteur qui contribue le plus aux écarts par rapport à la moyenne de l'OCDE dans les pays où, comparativement, le niveau de salaire et le PIB par habitant sont tous deux soit élevés (au Luxembourg et en Suisse, par exemple), soit peu élevés (au Chili, en République tchèque et en Turquie, par exemple).

Dans l'enseignement primaire, des quatre facteurs qui contribuent à la variation du coût salarial par étudiant (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE, c'est la taille des classes qui est le facteur le plus déterminant dans 13 des 28 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. La taille des classes est également le facteur le plus déterminant des écarts dans cinq des sept pays où le coût salarial par élève (en pourcentage du PIB par habitant) est le plus élevé et dans six des sept pays où il est le moins élevé. Le facteur le plus déterminant de l'écart du coût salarial relatif par élève par rapport à la moyenne de l'OCDE varie davantage dans les pays où le coût salarial relatif par élève est plus proche de la moyenne de l'OCDE (voir l'encadré B7.3 et le tableau B7.1).

Le coût salarial par élève représente 7.4 % du PIB par habitant en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant est le plus élevé au Portugal (13.7 %), la Grèce venant en deuxième position (11.9 %). Au Portugal, le coût salarial unitaire élevé (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique en partie par le salaire des enseignants. Le salaire des enseignants (161 % du PIB par habitant) est supérieur à la moyenne de l'OCDE (118 %) et contribue à hauteur de 3.2 points de pourcentage à l'écart du coût salarial relatif unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE, ce qui en fait le facteur le plus déterminant. En Grèce, l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique essentiellement par la taille des classes. La taille des classes (11.1 élèves par classe), qui est inférieure à la moyenne (16.0 élèves par classe), contribue à hauteur de 3.5 points de pourcentage à l'écart du coût salarial par élève (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne (voir le graphique B7.3). Les trois autres facteurs ont un impact mineur sur l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE du coût salarial unitaire en pourcentage du PIB par habitant : le salaire des enseignants (120 % du PIB par habitant) légèrement supérieur à la moyenne (118 %), le temps d'instruction (828 heures) légèrement supérieur à la moyenne (806 heures) et le temps d'enseignement (751 heures) légèrement inférieur à la moyenne (794 heures) contribuent à hauteur de 0.2, 0.3 et 0.5 point de pourcentage respectivement à l'écart du coût salarial par élève (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE (voir le tableau B7.1).

Graphique B7.3. Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant, dans l'enseignement primaire (2007)

Les pays sont classés par ordre décroissant de l'écart, par rapport à la moyenne de l'OCDE, du coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant.

Source : OCDE. Tableau B7.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, c'est la taille des classes qui est généralement le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE, mais le temps d'enseignement et le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant) ont un impact sensible aussi dans la plupart des pays (et sont mêmes les plus déterminants dans certains cas). Ces trois facteurs ont de toute évidence plus d'impact que dans l'enseignement primaire (voir l'encadré B7.3 et le tableau B7.2).

Le coût salarial unitaire représente 9.3 % du PIB par habitant en moyenne dans les pays de l'OCDE. Dans le classement établi en pourcentage du PIB par habitant, le coût salarial par élève est le plus élevé au Portugal (20.4 %), la Grèce venant en deuxième position (15.7 %). Le Chili reste le pays où le coût salarial par élève est le moins élevé (3.8 %) même si le classement est établi en pourcentage du PIB par habitant. Au Portugal, le coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) élevé par rapport à la moyenne de l'OCDE s'explique en partie par le salaire des enseignants (un facteur dont la contribution s'établit à 3.7 points de pourcentage), mais c'est la taille des classe qui est le facteur le plus déterminant (8.7 points de pourcentage). Au Chili, le facteur le plus déterminant de la variation du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE est également la taille des classes (31.2 élèves par classe) qui est supérieure à la moyenne (d'où sa contribution négative de 3.5 points de pourcentage).

B7

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le coût salarial par élève varie énormément lorsqu'il est rapporté au PIB : il égale 3.8 % du PIB par habitant au Chili, soit moins de la moitié de la moyenne de l'OCDE (10.9 %), mais représente plus du quintuple de cette valeur en Espagne (20.1 %) et au Portugal (19.1 %), soit près du double de la moyenne de l'OCDE. Le coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) est supérieur à la moyenne de l'OCDE de 9.2 points de pourcentage en Espagne et de 8.2 points de pourcentage au Portugal, des valeurs qui s'expliquent essentiellement par une taille des classes nettement inférieure à celle d'autres pays de l'OCDE (voir le tableau B7.3 et l'encadré B7.3).

Encadré B7.3. Principaux facteurs déterminants de la variation du coût salarial unitaire en pourcentage du PIB par habitant par rapport à la moyenne de l'OCDE, selon le niveau d'enseignement (2007)

	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 ^e cycle de l'enseignement secondaire
Salaire en pourcentage du PIB par habitant	7 pays Allemagne (+), Corée (+), Islande (-), Japon (+), Norvège (-), Pologne (-), Portugal (+)	8 pays Allemagne (+), Corée (+), Espagne (+), Hongrie (-), Islande (-), Japon (+), Norvège (-), Pologne (-)	11 pays Allemagne (+), Autriche (-), Belgique (Fr.) (+), France (-), Hongrie (-), Islande (-), Italie (-), Norvège (-), Pays-Bas (+), Pologne (-), Suisse (+)
Temps d'instruction	5 pays Australie (+), Belgique (Fr.) (+), Finlande (-), Italie (+), République tchèque (-)		1 pays Grèce (+)
Temps d'enseignement	3 pays États-Unis (-), Nouvelle-Zélande (-), Pays-Bas (-)	6 pays Autriche (+), États-Unis (-), Italie (+), Nouvelle-Zélande (-), République tchèque (+), Royaume-Uni (-)	4 pays Danemark (+), États-Unis (-), Japon (+), Nouvelle-Zélande (-)
Taille des classes (estimation)	13 pays Autriche (+), Belgique (Fl.) (+), Chili (-), Danemark (+), Espagne (+), France (-), Grèce (+), Hongrie (+), Luxembourg (+), Mexique (-), Royaume-Uni (-) Suisse (+), Turquie (-)	13 pays Australie (+), Belgique (Fl.) (+), Belgique (Fr.) (+), Chili (-), Danemark (+), Finlande (+), France (-), Grèce (+), Luxembourg (+), Mexique (-), Pays-Bas (-), Portugal (+), Suisse (+)	11 pays Australie (+), Belgique (Fl.) (+), Chili (-), Corée (-), Espagne (+), Finlande (-), Luxembourg (+), Portugal (+), République tchèque (-), Royaume-Uni (+), Turquie (-)

Remarque : le signe plus (+) et le signe moins (-) indiquent si le facteur à l'étude contribue à l'augmentation ou à la diminution du coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant.

Source : OCDE. Tableaux B7.1, B7.2 et B7.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant) pèse le plus sur la variation du coût salarial unitaire (en pourcentage du PIB par habitant) par rapport à la moyenne de l'OCDE dans 11 des 27 pays de l'OCDE dont les données sont disponibles. Dans les pays où le coût salarial par élève est le moins élevé en valeur relative à ce niveau d'enseignement, le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant), inférieur à la moyenne, est généralement le facteur le plus déterminant. C'est le cas en Islande, en Norvège et en Pologne. Aux États-Unis et en Hongrie, le salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant), qui est inférieur à la moyenne, se conjugue à une taille des classes et à un temps d'enseignement supérieurs à la moyenne, d'où un coût salarial par élève peu élevé en valeur relative.

Plus le niveau d'éducation est élevé, plus l'impact du salaire des enseignants est important et moins l'impact de la taille des classes est important sur la différence avec le coût salarial moyen par étudiant (en pourcentage du PIB par habitant). L'Autriche, la France, la Hongrie et la Suisse illustrent cette tendance. Dans tous ces pays, le facteur déterminant de l'écart du coût salarial unitaire par rapport à la moyenne de l'OCDE est le niveau de salaire des enseignants (en pourcentage du PIB par habitant) dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, tandis que dans l'enseignement primaire, c'est la taille des classes qui est l'élément déterminant (voir l'encadré B7.3).

Définitions et méthodologie

Le coût salarial par élève est calculé sur la base du salaire des enseignants, du nombre d'heures de cours suivies par les élèves (temps d'instruction) et données par les enseignants (temps d'enseignement), et de l'estimation de la taille des classes.

Les valeurs de ces variables sont en grande partie reprises de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* et se rapportent à l'année scolaire 2006-07 ou à l'année civile 2006 pour ce qui est des indicateurs budgétaires et financiers. Toutefois, certaines variables ont été estimées sur la base des chiffres publiés dans des éditions antérieures de *Regards sur l'éducation* en l'absence de données actualisées. Les valeurs manquantes qu'il s'est avéré impossible d'estimer ont été remplacées par la moyenne calculée sur la base de tous les pays de l'OCDE. L'analyse de ces facteurs est décrite de manière plus détaillée à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqq2010).

Tableau B7.1.

Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans l'enseignement primaire (2007)

Guide du lecteur : en Australie, le coût salarial par élève, de l'ordre de 2 778 USD, dépasse la moyenne de l'OCDE de quelque 471 USD. Des salaires et un temps d'instruction supérieurs à la moyenne accroissent la différence par rapport à la moyenne de l'OCDE de 490 USD et 431 USD, respectivement, tandis qu'un temps d'instruction et une taille des classes estimée supérieurs à la moyenne diminuent l'écart par rapport à la moyenne de 254 USD et 197 USD respectivement. La somme de ces effets entraîne une différence positive par rapport à la moyenne de l'OCDE de l'ordre de 471 USD.

Contribution (en USD) des facteurs scolaires au coût salarial par élève						
Pays membres de l'OCDE	Coût salarial par élève	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 2 307 USD	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en USD) d'un salaire des enseignants inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 36 496 USD	Effet (en USD) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 806 heures	Effet (en USD) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 794 heures	Effet (en USD) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 16,0 élèves par classe
			(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)
Australie	2 778	471	490	431	-254	-197
Autriche	2 749	442	56	-233	65	554
Belgique (Fl.)	3 296	988	364	100	-40	564
Belgique (Fr.)	3 159	852	241	388	251	-28
Chili	526	-1 781	-1 255	424	-108	-843
Rép. tchèque	1 555	-752	-430	-306	-129	112
Danemark	3 607	1 299	294	-543	596	953
Finlande	2 433	126	5	-674	383	411
France	1 611	-697	-268	246	-273	-402
Allemagne	2 915	607	997	-636	-39	286
Grèce	3 186	879	-355	75	155	1 004
Hongrie	1 421	-886	-1 791	-542	630	817
Islande	2 430	123	-899	-274	408	888
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	2 876	568	-497	534	202	330
Japon	2 563	255	711	-322	293	-426
Corée	2 137	-171	929	-626	116	-590
Luxembourg	6 115	3 808	2 444	202	102	1 061
Mexique	658	-1 649	-893	-10	-10	-736
Pays-Bas	2 850	542	506	398	-410	49
Nouvelle-Zélande	2 124	-184	43	449	-480	-196
Norvège	3 309	1 001	-15	-589	197	1 409
Pologne	1 013	-1 295	-1 970	-309	288	696
Portugal	2 963	655	-120	260	-196	711
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	2 936	628	235	-43	-271	708
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	3 662	1 355	1 176	-371	-323	873
Turquie	599	-1 709	-1 092	99	314	-1 030
Royaume-Uni	2 296	-11	461	231	-172	-531
États-Unis	2 996	689	477	523	-830	519

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.1. (suite)

Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans l'enseignement primaire (2007)

Guide du lecteur : en Australie, le coût salarial par élève, de l'ordre de 7.8 % du PIB par habitant, dépasse la moyenne de l'OCDE de 0.4 point de pourcentage. Des salaires et un temps d'instruction supérieurs à la moyenne accroissent la différence par rapport à la moyenne de l'OCDE de 0.4 et 1.3 point de pourcentage, respectivement, tandis qu'un temps d'enseignement et une taille des classes estimée supérieurs à la moyenne diminuent l'écart par rapport à la moyenne de 0.8 et 0.6 point de pourcentage, respectivement. La somme de ces effets entraîne une différence positive par rapport à la moyenne de l'OCDE de l'ordre de 0.4 point de pourcentage.

Contribution (en points de pourcentage) des facteurs scolaires au coût salarial par élève en proportion du PIB par habitant

	Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 7.4 % du PIB par habitant	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en points de pourcentage) d'un <u>salair</u> e des enseignants en pourcentage du PIB par habitant	Effet (en points de pourcentage) d'un <u>temps</u> d'instruction (pour les élèves)	Effet (en points de pourcentage) d'un <u>temps</u> d'enseignement (pour les enseignants)	Effet (en points de pourcentage) d'une <u>taille</u> des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 16.0 élèves par classe
			inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 118 %	inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 806 heures	inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 794 heures	inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 16.0 élèves par classe
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)	(5)	(6)
Australie	7.8	0.4	0.4	1.3	-0.8	-0.6
Autriche	7.8	0.4	-0.8	-0.7	0.2	1.7
Belgique (Fl.)	9.8	2.4	0.4	0.3	-0.1	1.7
Belgique (Fr.)	9.4	2.0	0.1	1.2	0.8	-0.1
Chili	3.8	-3.6	-1.3	1.7	-0.5	-3.6
Rép. tchèque	7.1	-0.4	0.9	-1.2	-0.5	0.4
Danemark	10.3	2.9	-0.1	-1.6	1.8	2.9
Finlande	7.5	0.0	-0.3	-2.1	1.2	1.3
France	5.2	-2.2	-0.9	0.8	-0.9	-1.3
Allemagne	8.9	1.4	2.7	-2.0	-0.1	0.9
Grèce	11.9	4.5	0.2	0.3	0.5	3.5
Hongrie	7.9	0.5	-3.0	-2.2	2.5	3.2
Islande	6.9	-0.5	-3.6	-0.8	1.2	2.7
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	9.8	2.4	-1.2	1.8	0.7	1.1
Japon	8.0	0.6	2.0	-1.0	0.9	-1.3
Corée	9.3	1.8	6.1	-2.4	0.4	-2.3
Luxembourg	8.1	0.6	-2.0	0.4	0.2	2.1
Mexique	4.9	-2.5	1.0	0.0	0.0	-3.4
Pays-Bas	7.7	0.2	0.1	1.2	-1.2	0.1
Nouvelle-Zélande	7.9	0.5	1.3	1.6	-1.7	-0.7
Norvège	6.3	-1.1	-3.7	-1.5	0.5	3.6
Pologne	6.8	-0.6	-3.3	-1.3	1.2	2.8
Portugal	13.7	6.2	3.2	1.0	-0.8	2.8
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	9.9	2.5	1.2	-0.1	-0.9	2.3
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	9.5	2.1	1.5	-1.1	-0.9	2.5
Turquie	5.0	-2.5	0.7	0.5	1.4	-5.0
Royaume-Uni	6.7	-0.7	0.7	0.7	-0.5	-1.6
États-Unis	6.8	-0.6	-1.2	1.4	-2.2	1.4

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

B7

Tableau B7.2.

Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (2007)

Contribution (en USD) des facteurs scolaires au coût salarial par élève						
Pays membres de l'OCDE	Coût salarial par élève	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 2 950 USD	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en USD) d'un salaire des enseignants inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 39 470 USD	Effet (en USD) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 944 heures	Effet (en USD) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 720 heures	Effet (en USD) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 17,5 élèves par classe
			(3)	(4)	(5)	(6)
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)				
Australie	3 722	773	432	212	-415	542
Autriche	3 912	962	71	52	582	257
Belgique (Fl.)	4 534	1 585	195	64	150	1 176
Belgique (Fr.)	4 347	1 397	38	281	299	780
Chili	526	-2 424	-1 528	231	-277	-850
Rép. tchèque	2 376	-574	-809	-81	328	-11
Danemark	3 607	657	70	-155	343	400
Finlande	3 970	1 020	-29	-451	673	828
France	2 385	-565	-386	313	349	-840
Allemagne	3 813	864	1 299	-228	-177	-30
Grèce	4 187	1 237	-745	36	902	1 045
Hongrie	1 416	-1 533	-2 151	-145	601	162
Islande	2 430	-519	-1 220	-217	191	727
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	3 495	546	-595	463	581	97
Japon	3 294	345	664	-263	572	-629
Corée	2 662	-287	960	-249	817	-1 816
Luxembourg	9 985	7 036	4 726	-1 187	698	2 798
Mexique	703	-2 246	-834	369	-610	-1 171
Pays-Bas	3 109	160	648	257	-126	-620
Nouvelle-Zélande	2 304	-646	-155	113	-775	171
Norvège	3 569	619	-276	-437	316	1 016
Pologne	896	-2 053	-2 207	-197	120	231
Portugal	4 426	1 476	-467	-156	-168	2 267
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	3 818	869	424	43	32	369
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	5 065	2 115	1 791	-138	-717	1 180
Turquie	a	a	a	a	a	a
Royaume-Uni	2 667	-283	339	-31	-485	-106
États-Unis	2 995	46	331	115	-1 233	833

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.2. (suite)
Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le premier cycle
de l'enseignement secondaire (2007)

Contribution (en points de pourcentage) des facteurs scolaires au coût salarial par élève en proportion du PIB par habitant						
	Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 2.3% du PIB par habitant	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en points de pourcentage) d'un salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 124 %	Effet (en points de pourcentage) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 944 heures	Effet (en points de pourcentage) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 720 heures	Effet (en points de pourcentage) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 17.5 élèves par classe
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)	(5)	(6)
Pays membres de l'OCDE						
Australie	10.4	1.1	0.1	0.6	-1.2	1.6
Autriche	11.1	1.8	-0.9	0.2	1.7	0.8
Belgique (Fl.)	13.5	4.2	0.0	0.2	0.5	3.6
Belgique (Fr.)	12.9	3.6	-0.5	0.9	0.9	2.4
Chili	3.8	-5.5	-1.8	0.9	-1.1	-3.5
Rép. tchèque	10.8	1.5	0.6	-0.3	1.2	0.0
Danemark	10.3	1.1	-0.7	-0.5	1.0	1.2
Finlande	12.2	2.9	-0.4	-1.4	2.1	2.6
France	7.7	-1.6	-1.0	1.0	1.1	-2.7
Allemagne	11.6	2.3	3.7	-0.7	-0.5	-0.1
Grèce	15.7	6.4	-0.4	0.1	3.1	3.6
Hongrie	7.9	-1.4	-3.8	-0.6	2.3	0.6
Islande	6.9	-2.4	-4.5	-0.7	0.6	2.2
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	11.9	2.6	-1.1	1.5	1.9	0.3
Japon	10.3	1.0	2.0	-0.8	1.8	-2.0
Corée	11.5	2.2	7.1	-0.9	3.1	-7.0
Luxembourg	13.2	3.9	-0.5	-2.1	1.3	5.3
Mexique	5.3	-4.0	2.7	1.6	-2.8	-5.5
Pays-Bas	8.4	-0.9	0.5	0.7	-0.4	-1.8
Nouvelle-Zélande	8.6	-0.7	1.0	0.4	-2.7	0.6
Norvège	6.8	-2.4	-4.7	-1.1	0.8	2.6
Pologne	6.0	-3.3	-3.8	-0.8	0.5	0.9
Portugal	20.4	11.1	3.7	-0.6	-0.7	8.7
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	12.9	3.6	2.2	0.1	0.1	1.2
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	13.1	3.8	2.9	-0.4	-2.0	3.3
Turquie	a	a	a	a	a	a
Royaume-Uni	7.8	-1.5	0.4	-0.1	-1.5	-0.3
États-Unis	6.8	-2.5	-1.7	0.3	-3.3	2.3

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.3.
 Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le deuxième cycle
 de l'enseignement secondaire (2007)

Contribution (en USD) des facteurs scolaires au coût salarial par élève						
	Coût salarial par élève (1)	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 3 449 USD (2) = (3) + (4) + (5) + (6)	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en USD) d'un salaire des enseignants inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 42 303 USD (3)	Effet (en USD) d'un temps d'instruction (pour les élèves) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 984 heures (4)	Effet (en USD) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants) inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 655 heures (5)	Effet (en USD) d'une taille des classes estimée inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 18,4 élèves par classe (6)
Australie	3 722	273	219	35	-780	800
Autriche	3 760	311	-72	236	388	-241
Belgique (Fl.)	5 239	1 790	984	-104	68	842
Belgique (Fr.)	5 038	1 589	799	153	352	285
Chili	528	-2 921	-1 732	371	-468	-1 092
Rép. tchèque	2 529	-920	-912	138	226	-372
Danemark	4 406	957	622	-229	2 381	-1 816
Finlande	2 711	-738	54	-229	547	-1 109
France	3 603	154	-728	529	207	147
Allemagne	4 376	927	1 521	-375	-339	118
Grèce	4 368	919	-1 097	1 187	735	94
Hongrie	1 502	-1 947	-2 009	297	421	-656
Islande	3 164	-285	-904	-341	526	434
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	3 138	-312	-744	338	286	-192
Japon	3 913	464	526	-464	1 016	-615
Corée	3 373	-76	916	130	1 111	-2 234
Luxembourg	9 985	6 536	4 693	-1 840	133	3 549
Mexique	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	4 024	574	1 513	163	-512	-590
Nouvelle-Zélande	2 804	-646	-407	5	-1 172	928
Norvège	3 943	494	-333	-522	841	507
Pologne	912	-2 537	-2 558	-232	-71	324
Portugal	4 141	692	-754	-469	-166	2 081
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	5 931	2 481	369	-23	-259	2 394
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	6 903	3 454	2 702	216	-143	680
Turquie	971	-2 478	-1 914	-405	313	-472
Royaume-Uni	3 937	487	191	-130	-1 001	1 428
États-Unis	2 812	-637	124	-11	-1 586	837

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.3. (suite)
**Contribution de divers facteurs au coût salarial par élève dans le deuxième cycle
 de l'enseignement secondaire (2007)**

Contribution (en points de pourcentage) des facteurs scolaires au coût salarial par élève en proportion du PIB par habitant						
	Coût salarial par élève en pourcentage du PIB par habitant	Écart par rapport à la moyenne de l'OCDE de 10,9 % du PIB par habitant	Contribution des facteurs sous-jacents à l'écart par rapport à la moyenne de l'OCDE			
			Effet (en points de pourcentage) d'un salaire des enseignants en pourcentage du PIB par habitant	Effet (en points de pourcentage) d'un temps d'instruction (pour les élèves)	Effet (en points de pourcentage) d'un temps d'enseignement (pour les enseignants)	Effet (en points de pourcentage) d'une taille des classes estimée
			inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 133 %	inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 984 heures	inférieur/supérieur à la moyenne de l'OCDE de 655 heures	inférieure/supérieure à la moyenne de l'OCDE de 18,4 élèves par classe
	(1)	(2) = (3) + (4) + (5) + (6)	(3)	(4)	(5)	(6)
Australie	10.4	-0.4	-0.6	0.1	-2.3	2.4
Autriche	10.7	-0.2	-1.4	0.7	1.2	-0.7
Belgique (Fl.)	15.6	4.7	2.2	-0.3	0.2	2.6
Belgique (Fr.)	15.0	4.1	1.7	0.5	1.1	0.9
Chili	3.8	-7.1	-2.2	1.5	-1.9	-4.5
Rép. tchèque	11.5	0.6	0.7	0.5	0.8	-1.4
Danemark	12.6	1.8	0.7	-0.7	7.2	-5.4
Finlande	8.3	-2.6	-0.1	-0.7	1.7	-3.4
France	11.6	0.7	-2.1	1.7	0.7	0.5
Allemagne	13.3	2.4	4.3	-1.2	-1.0	0.4
Grèce	16.4	5.5	-1.4	4.1	2.5	0.3
Hongrie	8.3	-2.5	-2.7	1.1	1.6	-2.6
Islande	9.0	-1.9	-3.7	-1.0	1.6	1.3
Irlande	m	m	m	m	m	m
Italie	10.7	-0.2	-1.6	1.1	0.9	-0.6
Japon	12.2	1.3	1.5	-1.5	3.2	-1.9
Corée	14.6	3.7	7.7	0.5	4.2	-8.6
Luxembourg	13.2	2.3	-1.5	-3.4	0.2	6.9
Mexique	m	m	m	m	m	m
Pays-Bas	10.8	0.0	2.7	0.5	-1.5	-1.7
Nouvelle-Zélande	10.5	-0.4	0.4	0.0	-4.0	3.2
Norvège	7.6	-3.3	-5.4	-1.3	2.2	1.3
Pologne	6.1	-4.7	-4.8	-0.9	-0.3	1.3
Portugal	19.1	8.2	2.8	-1.8	-0.6	7.9
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
Espagne	20.1	9.2	2.3	-0.1	-0.8	7.8
Suède	m	m	m	m	m	m
Suisse	17.9	7.0	4.9	0.6	-0.4	1.9
Turquie	8.0	-2.8	-0.2	-1.8	1.4	-2.1
Royaume-Uni	11.5	0.7	-0.3	-0.4	-3.0	4.3
États-Unis	6.4	-4.5	-2.5	0.0	-4.3	2.3

Source : OCDE. Données provenant de l'édition de 2009 de *Regards sur l'éducation* (www.oecd.org/edu/eag2009). Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>

Tableau B7.4.

Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Australie	Au cours des dix dernières années, aucune réforme d'envergure nationale n'a été menée dans un domaine en rapport direct avec le salaire des enseignants qui aurait pu avoir un impact direct sur les valeurs de l'indicateur B7. Toutefois, le gouvernement du Commonwealth travaille, dans le cadre du récent Pacte national pour l'amélioration du corps enseignant (<i>Teacher Quality National Partnership Agreement</i>), à une série de réformes visant à améliorer l'enseignement et le leadership dans les établissements. Ces réformes consisteront notamment à améliorer le système de rémunération des enseignants afin d'y inclure une prime au mérite et de revoir le système de compensation des enseignants et chefs d'établissement en poste dans des établissements difficiles à doter en personnel, situés dans des régions rurales/retirées ou défavorisées à forte densité d'aborigènes. Ces réformes en sont encore à un stade précoce et il n'est pas encore possible de déterminer quel sera leur impact sur le salaire des enseignants.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	La taille des classes n'a fait, ces dix dernières années, l'objet d'aucune réforme d'envergure nationale qui aurait eu un impact direct sur cet indicateur. Toutefois, plusieurs États/Territoires ont pris de nouveaux engagements en matière de dotation dans le but d'améliorer le taux d'encadrement dans leur zone de couverture.
Autriche	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Diminution du temps d'instruction. À compter de l'année scolaire 2003-04, le temps d'instruction a diminué de deux périodes par classe au niveau 3 de la CITE et de une période et demie par classe en moyenne au niveau 2 de la CITE. Le nombre de périodes de cours est stipulé dans les divers programmes de cours qui font l'objet d'arrêtés fédéraux du ministère de l'Éducation. Par voie de conséquence, les dépenses au titre de la rémunération des enseignants ont diminué.	Depuis septembre 1997, les enseignants ne peuvent donner plus de 27 cours de 50 minutes (contre 28 cours de 50 minutes auparavant) dans l'enseignement primaire. Des réformes similaires avaient déjà été introduites dans l'enseignement secondaire en 1989.	L'effectif maximum d'une classe a été réduit de 5 élèves par classe aux niveaux 1 et 2 de la CITE à compter de l'année scolaire 2007-08. Au niveau 1 (enseignement primaire) et 2 (premier cycle de l'enseignement secondaire, dans les établissements de la filière générale [<i>Hauptschulen</i>] de la CITE), il incombe aux provinces d'amender leur réglementation sur l'organisation du système scolaire. Au niveau 2 de la CITE (dans les établissements de la filière académique [<i>Allgemein bildenden höhere Schulen</i>]), c'est la loi fédérale sur l'organisation scolaire qui a été amendée. Le nombre maximum d'élèves par classe est resté inchangé au niveau 3 de la CITE. Toutefois, les conditions dans lesquelles des classes peuvent être scindées en petits groupes ont été assouplies pour certaines matières. Les dépenses au titre de la rémunération des enseignants augmentent donc fortement jusqu'en 2010-11.
Belgique (Communauté flamande)	Alignement des salaires des enseignants dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Avant septembre 2000, les salaires statutaires étaient différents au niveau 1 et au niveau 2 de la CITE. À partir du 1 ^{er} septembre 1999, les salaires statutaires en vigueur dans ces deux niveaux d'enseignement ont été progressivement alignés. La mise en œuvre de cette réforme s'est terminée le 1 ^{er} septembre 2004.	Depuis septembre 2001, le temps d'instruction maximal est fixé à 1 200 heures par an dans l'enseignement secondaire.	Depuis septembre 1997, les enseignants ne peuvent donner plus de 27 cours de 50 minutes (contre 28 cours de 50 minutes auparavant) dans l'enseignement primaire. Des réformes similaires avaient déjà été introduites dans l'enseignement secondaire en 1989.	Un dispositif intégré de soutien aux enfants issus de milieux défavorisés, qui s'inscrit dans le cadre de l'égalité des chances dans l'éducation, est entré en vigueur le 1 ^{er} septembre 2002. Il prévoit d'accorder un soutien scolaire supplémentaire. Ce soutien cible les établissements qui accueillent des proportions élevées d'élèves dont le profil socio-économique correspond à certains indicateurs et consiste à leur accorder des heures de cours supplémentaires. Depuis 2002, 1,7 % environ d'heures de cours supplémentaires ont été accordées dans ce cadre à des établissements d'enseignement secondaire.

Tableau B7.4. (suite-1)
Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Pays membres de l'OCDE République tchèque	Règlement (amendé ultérieurement) sur les salaires 469/2002 Sb : les barèmes salariaux comptent 16 catégories (définies en fonction de la complexité des tâches) et 12 échelons (définis en fonction de l'ancienneté). Le barème de rémunération des enseignants supprime le barème de base, mais il est moins favorable que des barèmes en vigueur dans d'autres secteurs, notamment celui de la santé. Le salaire de tout enseignant pleinement qualifié augmente progressivement avec l'ancienneté, quels que soient le type de contrat de travail et la nature de la relation d'emploi. Les enseignants se répartissent entre la 8 ^e et la 13 ^e catégorie et ne se classent dans la 14 ^e catégorie que dans des circonstances exceptionnelles. Règlement sur les salaires 74/2009 Sb : le barème applicable aux enseignants a été étendu à des personnels de l'éducation sans fonction pédagogique (dont le salaire a augmenté).	La réforme des programmes de cours, en l'occurrence leur transfert dans le Programme-cadre de l'éducation (PCE), remonte à 2005. Sa mise en œuvre dans l'enseignement primaire et secondaire a débuté lors de l'année scolaire 2007-08 et se poursuivra jusqu'à l'année scolaire 2011-12. Des changements substantiels ont été introduits dans les grilles du PCE : le nombre d'heures de cours flexibles a par exemple augmenté. Le PCE définit des compétences de base, des résultats dans des domaines d'études constituant les matières obligatoires et le contenu recommandé des cours. Il stipule également des compétences transversales. À l'échelle des établissements, les cursus sont arrêtés par cours – les cours peuvent être les mêmes que les domaines d'études et que les compétences transversales, ils peuvent les intégrer ou les répartir entre différentes matières. Il est possible également de dispenser les cours par module. Les résultats doivent être atteints et le temps alloué à chaque domaine d'études doit être respecté. Les établissements doivent dispenser les cours dans le respect de leur programme pédagogique.	Depuis 2005, le chef d'établissement peut augmenter de 3 heures le nombre d'heures de cours par enseignant (dans le respect toutefois de la limite de 24 heures de cours par semaine).	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
Finlande	Mise en œuvre d'une nouvelle grille salariale pour le personnel de l'éducation depuis 2007. Avant cette réforme, les salaires étaient fonction du nombre d'heures de cours et de l'ancienneté. Dans la nouvelle grille, les salaires sont fixés en fonction des tâches et de leur niveau d'exigence, des résultats, du professionnalisme et de l'expérience professionnelle. De plus, des primes peuvent être octroyées en fonction des résultats de l'établissement. La nouvelle grille salariale laisse une certaine marge de manœuvre aux employeurs, en l'occurrence les autorités locales. Le Syndicat de l'éducation espère que les employeurs feront davantage usage de la possibilité de proposer des salaires supérieurs à ceux prévus dans les conventions collectives nationales. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact quantitatif de la nouvelle grille salariale.	Depuis le 1 ^{er} août 2001, toutes les formations de la filière professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire durent 3 ans et valent 120 crédits (1 crédit représente l'équivalent d'une charge de travail de 40 heures pour les élèves). Auparavant, ces formations duraient entre deux et trois ans. En 1999, un peu moins d'un tiers des élèves a entrepris une formation de deux ou deux ans et demi. Dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, la répartition des heures de cours a également été modifiée par arrêté gouvernemental en 2002, mais le nombre minimal d'heures de cours prévues n'a pas changé.	Les conditions de travail des enseignants, dont le temps d'enseignement, sont définies dans les conventions collectives et dans la législation (durée de l'année scolaire, etc.). Le temps de travail de la plupart des enseignants est basé sur le temps d'enseignement. Dans certaines filières professionnelles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, le temps de travail et d'enseignement des enseignants est fixé de manière globale. La date d'entrée en vigueur de ces dispositions varie selon les domaines d'études.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
France	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Dans l'enseignement primaire, l'organisation de la semaine de classe a été réformée à compter du début de l'année scolaire 2008-09. Les cours du samedi matin ont été supprimés. La semaine de classe compte désormais 24 heures de cours étalés sur quatre jours (le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi) ou sur neuf demi-journées (auquel cas il y a cours également le mercredi matin). La durée maximale de la journée de classe reste fixée à six heures. Le cas échéant, les élèves peuvent suivre, dans leur établissement, 2 heures de remédiation par semaine en plus des 24 heures de cours normalement prévues. L'année scolaire compte donc désormais 864 heures de cours, contre 962 heures auparavant.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
Hongrie	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Un nouveau programme commun a été instauré à l'échelle nationale en première année à compter de l'année scolaire 2004-05. Un nouveau programme-cadre (recommandé également), comptant moins d'heures de cours, a été instauré en 5 ^e , 9 ^e et 10 ^e année à compter de l'année scolaire 2003-04. Ce programme a été étendu à la 3 ^e et à la 7 ^e année à compter de l'année scolaire 2005-06. Dans l'ensemble, ce train de mesures a donné lieu une diminution du temps d'instruction obligatoire de l'ordre de 8 % à 10 %.	Depuis 2006 : augmentation du temps d'enseignement obligatoire aux niveaux 2 et 3 de la CITE, de 20 à 22 heures. Cette réforme a donné lieu à une augmentation de 10 % du temps d'enseignement obligatoire.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.

Tableau B7.4. (suite-2)

Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaires des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Italie	Une plus grande autonomie des établissements en matière de fixation des salaires des enseignants. Le salaire est constitué d'une rémunération de base et d'une prime de compensation. L'augmentation de ces deux composantes est fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation. Depuis 2000, en vertu de la loi sur l'autonomie, la prime de compensation est fixée en fonction de critères définis à l'échelle de l'établissement.	Instauration d'un nombre minimal et maximal d'heures de cours en 2005 et 2009.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	En 2006, le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté de 0.40 élève dans l'enseignement primaire et secondaire. Depuis 2009, les effectifs minimaux et maximaux des classes sont définis : entre 15 et 25 élèves par classe dans l'enseignement primaire et entre 18 et 25 élèves par classe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les classes ne peuvent compter moins de 27 élèves dans le deuxième cycle du secondaire.
Mexique	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
Pays-Bas	Réduction progressive du nombre d'échelons en fonction de l'ancienneté: deux échelons (années) ont été supprimés en 2000, trois l'ont été en 2001 et deux autres l'ont été en 2002. Le barème a été ramené à 18 échelons au terme de la réforme (en 2002). Le coût de cette réforme est estimé à 60 millions d'euros dans l'enseignement primaire et à 100 millions d'euros dans l'enseignement secondaire. Les enseignants qui perçoivent le salaire maximum recevront une prime de 1 000 euros dans l'enseignement primaire et de 1 850 euros dans l'enseignement secondaire.	Réduction progressive du temps d'instruction, de 1 067 à 1 040 heures, puis à 1 000 heures en 2009 dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.	Réduction du temps d'enseignement : de 867 heures en 2001 à 750 heures maximum en 2009. Dans l'enseignement secondaire, le conseil de direction des établissements jouit d'un grand pouvoir de décision, y compris en matière de temps d'enseignement. Depuis 2004, la convention collective ne réglemente plus le temps d'enseignement dans l'enseignement secondaire. Auparavant, le temps d'enseignement était limité à 750 (ou 867) heures par an. Dans la nouvelle convention collective (2008-2010), organisations patronales et syndicales sont de nouveau convenues d'un temps d'enseignement de 750 heures au maximum à compter du 1 ^{er} août 2009. À partir de cette date, les enseignants sont en droit d'échanger 24 heures de cours contre l'exécution d'autres tâches scolaires ou contre rémunération. De plus, une étude sur l'intégralité du corps enseignant de l'enseignement secondaire (IPTO-VO) a montré qu'en équivalents temps plein, les enseignants donnaient en moyenne 690 heures de cours, dans l'hypothèse de 38.5 semaines de cours par an.	Investissements dans la réduction de la taille des classes. Augmentation du taux d'encadrement : de 18.6 élèves par enseignant en 2000 à 16.2 élèves par enseignant en 2008 (hors enseignement spécial). Augmentation du nombre d'auxiliaires d'éducation : de 5 000 équivalents temps plein en 2002 à 8 000 équivalents temps plein en 2007.

Tableau B7.4. (suite-3)
Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève


	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Pays membres de l'OCDE Norvège	Le gouvernement et les syndicats ont conclu un premier accord en mai 2000 (<i>Skolepakke 1</i>) et un second en octobre 2001 (<i>Skolepakke 2</i>). Les enseignants se sont vu accorder une progression équivalente à deux échelons à partir du 1er août 2000 lors du premier accord et à trois échelons lors du deuxième accord (l'un à compter du 1 ^{er} janvier 2002 et les deux autres à partir d'août 2002). Cette progression de cinq échelons au total revient à une augmentation des salaires de 8 %.	Augmentation du nombre d'heures de cours de la première à la quatrième année. Nombre d'heures de cours supplémentaires par semaine : 3 heures (soit 85.5 heures par an) de lecture, expression écrite et littérature en 2002, 3 heures (soit 85.5 heures par an) de lecture, expression écrite et littérature, et 2 heures (soit 57 heures par an) de mathématiques en 2004 et 1 heure (soit 28.5 heures par an) de mathématiques, de sciences, d'études sociales et de langues étrangères modernes en 2005 ; nombre d'heures de cours supplémentaires par an : 76 heures de mathématiques et de lecture, expression écrite et littérature, et 38 heures de langues étrangères modernes en 2008. Augmentation du nombre d'heures de cours par an de la cinquième à la septième année : 76 heures d'éducation physique en 2009. En 2010, augmentation du nombre d'heures de cours de 38 heures dans n'importe quelle matière ou année d'études, selon l'évaluation des propriétaires de l'établissement.	L'accord <i>Skolepakke 2</i> prévoit notamment l'augmentation du temps d'enseignement par semaine dans l'enseignement primaire, à hauteur de 1 % le 1 ^{er} janvier 2002 et de 3 % le 1 ^{er} août 2002 (1 heure = 4 %).	Le système était assez rigide en Norvège : les classes étaient constituées de manière permanente et ne pouvaient compter plus d'un certain nombre d'élèves, une limite fixée en fonction de l'âge (28 élèves par classe dans l'enseignement primaire, soit de la 1 ^{ère} à la 7 ^e année, 30 élèves par classe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, soit de la 8 ^e à la 10 ^e année, et 15 élèves par classe en filière professionnelle dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire). Ce système a été abandonné en 2003. Le système des classes et des effectifs maximaux a été remplacé par un système plus souple, qui laisse une plus grande marge de manœuvre aux municipalités. Les idées maîtresses de ce système sont « justification », « pédagogie » et « sécurité ». Ce système a été instauré à la condition que les municipalités ne puissent s'en servir pour faire des économies.
Portugal	1999, 2007 et 2009 : réforme des salaires et modification du nombre d'années d'exercice requis pour atteindre le salaire à l'échelon maximum.	Réorganisation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans le programme obligatoire de base, les matières à option supplémentaires sont passées de 2 (6 cours par semaine) à 3 (9 cours par semaine), soit de 205.2 cours (307.8 heures) à 307.8 cours (soit 461.7 heures) par an. Le temps d'instruction prévu est passé de 872.1 heures (581.4 cours) à 923.4 heures (615.6 cours).	Modification des conditions de travail des enseignants. En vertu du décret 15/2007, le nombre d'heures de cours est passé de 20 à 22 heures par semaine dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, soit de 684 à 752.4 heures par an.	Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.
Espagne	Adoption de la nouvelle loi sur l'éducation le 3 mai 2006, dont la mise en œuvre s'étendra de l'année scolaire 2007-08 à l'année scolaire 2010-11. Les réformes prévues par cette loi ne concernent pas les domaines abordés dans cette enquête. Ces domaines sont les mêmes que ceux retenus dans l'enquête de 2009 sur les enseignants et les programmes.			
Suède	Depuis 2000, le système national d'éducation n'a pas fait l'objet de réforme qui aurait pu avoir un impact sur les facteurs pris en compte dans les analyses de l'indicateur B7.			
Suisse	Le temps d'instruction et le temps d'enseignement, et le salaire des enseignants sont déterminés par les cantons, une caractéristique typique de la structure confédérale de la Suisse. Il n'y a donc pas de réformes d'envergure nationale à relever concernant les métadonnées de l'indicateur B7. Des réformes pertinentes ont bien été mises en œuvre dans des cantons ces dix dernières années, mais elles ne touchent qu'une partie des enseignants et/ou des élèves suisses. Dans le canton de Saint-Gall par exemple, le temps total d'instruction prévu dans l'enseignement primaire (6 années d'études) a augmenté : il est passé de 5 100 heures en 1998 à 5 460 heures en 2008. Toutefois, les effectifs de l'enseignement primaire de ce canton ne représentent que 7 % environ de la totalité des effectifs de l'enseignement primaire (et 8 % des enseignants).			

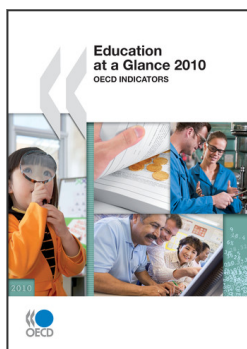
Tableau B7.4. (suite-4)

Grandes réformes mises en œuvre entre 1995 et 2010 dans des domaines en rapport avec les quatre facteurs retenus pour calculer le coût salarial par élève

	Salaire des enseignants (statutaire)	Temps d'instruction annuel prévu pour les élèves	Temps d'enseignement annuel prévu pour les enseignants (dans les établissements publics)	Taille des classes ou taux d'encadrement
Pays membres de l'OCDE				
Royaume-Uni	<p>En Angleterre et au pays de Galles, entre 1999 et avril 2002, le salaire des enseignants relevait d'un barème à neuf échelons en début de carrière, puis d'un barème supérieur, à cinq échelons.</p> <p>La grille salariale a été revue à compter de septembre 2002. Désormais, elle est constituée d'un premier barème à six échelons et d'un barème supérieur à trois échelons.</p> <p>La réforme de novembre 2003 a instauré de nouveaux barèmes salariaux (plus élevés) pour les enseignants en poste dans la grande banlieue de Londres. La rémunération des fonctions de gestion a également été réformée.</p> <p>Écosse : un nouveau barème a été introduit en 2002, après l'évaluation de 2000.</p>	<p>En Angleterre, l'année scolaire est constituée de 380 demi-journées, à raison d'une demi-journée le matin, de 9 à 12 heures environ, et d'une demi-journée l'après-midi, de 13 à 15 heures 30 environ. Le nombre de cours par semaine n'est pas fixé.</p> <p>Le temps d'instruction minimum recommandé (hors pauses) est de 21 heures chez les 5-7 ans, de 23,5 heures chez les 7-11 ans, de 24 heures chez les 11-14 ans et de 25 heures chez les 14-16 ans.</p>	<p>Le temps de travail des enseignants est fixé à 1 265 heures par an, mais le temps à consacrer à l'enseignement proprement dit n'est pas précisé.</p> <p>Depuis le 1^{er} septembre 2005, tous les enseignants en poste (y compris les chefs d'établissement) ayant une charge d'enseignement sont dans l'obligation de consacrer au moins 10 % de leur horaire d'enseignement à la planification, à la préparation et à l'évaluation.</p> <p>Écosse : depuis août 2001, le temps de travail est fixé à 35 heures par semaine, le temps d'enseignement en classe a été réduit progressivement, pour atteindre 22,5 heures par semaine en 2006.</p>	<p>Dans son programme, le gouvernement anglais s'est engagé en 1997 à limiter à 30 le nombre d'élèves par classe chez les enfants âgés de 5, 6 et 7 ans.</p> <p>La loi sur le cadre et les normes scolaires impose aux autorités locales et aux établissements de limiter la taille des classes prises en charge par un enseignant qualifié à 30 élèves maximum chez les enfants âgés de 5, 6 et 7 ans. Cette obligation est entrée en vigueur en septembre 2001, au début de l'année scolaire 2001-02.</p> <p>Écosse : un règlement de 1999 limite la taille des classes les trois premières années de l'enseignement primaire (P1, P2 et P3). Le nombre maximum de 30 élèves par classe est entré en vigueur progressivement : en août 1999 en 1^{ère}, en août 2000 en 2^e et en août 2001 en 3^e. Les effectifs maximaux ont été réduits à 25 élèves en 2007-08 (circulaire gouvernementale 1/2007). La limite est fixée à 33 élèves par classe dans les autres années d'études de l'enseignement primaire. En première et deuxième année de l'enseignement secondaire, les classes ne peuvent compter plus de 20 élèves pendant les cours de mathématiques et d'anglais (circulaire gouvernementale 1/2007).</p>
États-Unis	<p>Le salaire des enseignants est fixé par les États et les districts.</p>	<p>La réglementation du nombre de journées de classe et du nombre d'heures de cours par an varie selon les États. Il n'y a pas de norme nationale, mais la tendance générale depuis les années 80 est à l'augmentation du temps d'instruction (ECS, Zaleski et Colasanti, juin 2008, www.ecs.org/html/educationIssues/ECSSStateNotes.asp?nIssueID=102). La moyenne nationale s'établit à 180 journées de classe par an.</p>	<p>La réglementation du temps d'enseignement dans les établissements publics varie selon les États et les districts. Le nombre d'heures par journée de classe varie également entre les États.</p>	<p>Le taux d'encadrement ne fait pas l'objet d'une réglementation nationale. Le dispositif <i>NCLB-Title II Teacher Quality Block Grants</i> peut être utilisé pour réduire la taille des classes, mais n'instaure pas d'obligation légale en la matière (www.ed.gov/offices/OESE/ClassSize/index.html). Certains districts, comme New York, ont négocié des limites avec les syndicats locaux.</p>
Pays partenaires				
Brésil	<p>Le Fonds pour le maintien et le développement de l'enseignement fondamental et la valorisation des enseignants (FUNDEB) a été créé en droit national en 2007. Il doit servir à financer des réseaux pédagogiques dans les entités fédérées et les municipalités en fonction des effectifs scolarisés aux niveaux 0, 1, 2 et 3 de la CITE. Soixante pour cent au moins de son budget total doit être affecté à la rémunération des personnels de l'éducation aux niveaux 0, 1, 2 et 3 de la CITE dans chaque entité fédérée et dans le District fédéral.</p> <p>Une loi adoptée en 2008 fixe le salaire minimum des enseignants aux niveaux 0, 1, 2 et 3 de la CITE.</p>	<p>Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.</p>	<p>Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.</p>	<p>Il n'y a pas eu de réforme dans ce domaine.</p>

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316913>



Extrait de :
Education at a Glance 2010
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Quels facteurs influent sur le niveau des dépenses ? », dans *Education at a Glance 2010 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2010-21-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.